

**PROCÈS-VERBAL - Réunion de comité directeur de la ligue  
Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et D.A.  
du 17 Janvier 2026  
Visio-conférence**

**Ordre du jour de la réunion :**

- Constitution de l'équipe à présenter lors de l'AG électorale 2026
- Modification des statuts
- Point sur les opens de Nouvelle Aquitaine
- Participation de la ligue aux éventuels frais de justice en lien avec la situation fédérale
- Questions diverses

**Membres du comité directeur présents :**

Mr BARRERE Stéphane (Président), Mr BIBARD Clément (Trésorier), Mme ANTONIAZZI Marianne (Vice-Présidente), Mme GASPERONI Sandrine (Membre).

**Membres excusés :**

Mme DA SILVA Sylvie (Vice-Présidente), Mr GUERRY Mathieu (Secrétaire),

**Membres invités présents :**

Rémy MECENE (salarié Ligue)

**La réunion débute à 8h30.**

Le président, Stéphane Barrère, ouvre la séance et présente le premier point à l'ordre du jour.

À ce jour, seules deux candidatures ont été reçues en vue d'un éventuel élargissement du comité directeur. Afin de permettre une organisation plus cohérente du processus électif, il est décidé de modifier le calendrier des assemblées générales.

L'assemblée initialement prévue le 8 mars 2026 se tiendra sous la forme d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), convoquée afin de soumettre au vote une modification des statuts.

Une seconde date sera fixée, probablement en mai ou juin 2026, pour la tenue des assemblées générales ordinaire et électorale.

Concernant les candidatures à la co-présidence, aucune décision n'est arrêtée à ce stade.

Le président aborde ensuite le deuxième point de l'ordre du jour.

Le projet de modification des statuts a été finalisé et sera soumis au vote lors de l'AGE du 8 mars 2026. En cas d'adoption, les statuts modifiés seront transmis à la fédération pour validation par le comité directeur fédéral.

Le président présente ensuite le troisième point relatif aux Opens de Nouvelle-Aquitaine.

La compétition est programmée le 22 février à Poitiers. La communication a été adressée aux ligues voisines. Les clubs de Nouvelle-Aquitaine seront informés en début de semaine de l'ouverture des inscriptions.

À ce jour, seuls deux officiels en canne de combat ont répondu à l'appel à mobilisation. À défaut d'évolution sur ce point, l'épreuve de canne pourrait être annulée.

Le président aborde ensuite le quatrième point de l'ordre du jour.

Il fait état de dysfonctionnements observés au niveau fédéral, notamment en matière de démocratie associative. Il indique qu'une seconde demande de révocation du comité directeur fédéral a été refusée par le président de la fédération, sans motivation jugée suffisante.

Il précise également qu'un collectif de onze ligues s'est constitué afin d'envisager des actions communes. Une action contentieuse pourrait être engagée.

Le président sollicite l'avis du comité directeur de la ligue sur une éventuelle participation aux frais de justice. Le comité directeur donne un accord de principe, sous réserve que l'ensemble des ligues membres du collectif participe financièrement. Il est précisé qu'il s'agit, à ce stade, d'une hypothèse et qu'un vote formel interviendra si nécessaire.

Le président passe ensuite aux questions diverses.

Est évoquée la demande du président du comité départemental du Lot-et-Garonne sollicitant l'engagement d'une action à l'encontre du club 47 Fight Club. Une réponse a été apportée,

